



**MUNICIPALITE
DE DONNELOYE**
Rue des 3 Fontaines 18
1407 Donneloye

Donneloye, le 22 juillet 2020

Tél. 024/433.19.50
E-mail info@donneloye.ch

Au Conseil Général
de et à
1407 Donneloye

Préavis N° 06/2020

Step de Donneloye – Demande d'un crédit supplémentaire pour le remplacement des disques biologiques

Monsieur le Président,
Mesdames et Messieurs les Conseillers,

Lors de la séance du 9 décembre 2018 le Conseil Général a accepté la demande d'un crédit d'investissement de CHF 300'000.00 pour le remplacement des disques biologiques à la Step de Donneloye.

SITUATION DES TRAVAUX

Pour le préavis N° 05/2018 la Municipalité a mandaté la Société Pöyry (actuellement Afry SA), M. Christophe Deriaz, pour établir l'offre et faire le suivi des travaux.

A ce jour les travaux sont pratiquement terminés et nous sommes en attente des dernières factures pour établir le décompte final. Des contraintes révélées en cours des travaux, mais non évaluées lors de l'étude préliminaire, provoquent un dépassement du budget d'environ CHF 15'000.00. La Municipalité se tient volontiers à la disposition de la Commission pour lui fournir tous les renseignements complémentaires désirés.

CONCLUSION

La Municipalité, dans un esprit de clarté, demande au Conseil Général de lui accorder un crédit supplémentaire de CHF 15'000.00, dépassement du coût des travaux de remplacement des disques biologiques. Ce montant sera payé par le compte-courant et amorti sur 15 ans, soit CHF 1'000.00 par année, en complément de l'amortissement de CHF 15'000.00 prévu initialement.

Le Conseil général de Donneloye

Vu le préavis municipal No 06/2020 présenté par la Municipalité
Entendu le rapport de la Commission des Finances et Gestion
Considérant que ce point a été régulièrement porté à l'ordre du jour

Le Conseil décide:

d'accepter

La demande d'un crédit supplémentaire de CHF 15'000.00 pour des travaux supplémentaires effectués pour le remplacement des disques biologiques à la Step de Donneloye, montant pris sur le compte-courant et amorti sur 15 ans, en complément de l'amortissement annuel de CHF 15'000.00 prévu initialement.

AU NOM DE LA MUNICIPALITE

la Syndique

L. Courvoisier



la Boursière

F. Gavillet